

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 janvier 2014

---

GÉOLOCALISATION - (N° 1717)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL34

présenté par  
M. Pietrasanta, rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 24, substituer aux mots :

« qui ne fait pas apparaître la date, l'heure et le lieu où le moyen technique destiné à la localisation en temps réel est mis en place »,

les mots :

« mentionnée au premier alinéa du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.